



Envoi des conclusions en cour d'appel

Par **jm88120**, le **15/12/2015** à **11:05**

bonjour

J'ai fait appel en avril d'un jugement du conseil des prud'hommes .

La cour d'appel a fixé un calendrier

notamment indiquant que l'appelant devra communiquer ses pièces avant le 28 décembre

J'ai relancé plusieurs fois mon avocat pour obtenir un rendez vous.

Il m'a répondu en octobre qu'il avait pris note des dates et reviendrait vers moi.

début décembre n'ayant pas de nouvelle j'appelle la secrétaire qui me répond qu'aucun rendez vous me sera donné avant janvier car l'avocat a pleins d'audience en décembre.

Cette réponse ne me satisfaisant pas j'ai continué a envoyer des emails ; aujourd'hui l'avocat me répond que les délais de cour d'appel sont indicatifs et que nous pourrons nous rencontrer en janvier .

Pouvez vous me confirmer si ces dates sont bien justes indicatives ou si je risque de voir mon affaire déboutée.

merci par avance